

05/2023

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 069-216900092-20230123-05\_2023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 23/01/2023

**OBJET : Fiscalisation de la participation aux charges du SIBA**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 24**

**Nombre d'exprimés : 28**

**Date convocation 13/01/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-trois janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Didier RICHERD

Procurations :

Céline BABUS à Liliane BLAISE  
Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET  
Fabrice MORICHON à Christophe DEBIZE  
Ouda MECHAIN à Pascale ANTHOINE

Excusé

Alexis VERMOREL

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que le Syndicat Intercommunal du Beaujolais Azergues (SIBA) est compétent en matière d'informatique et aussi pour gérer le musée de Pierres Folles et les questions ayant trait à l'érosion. Chaque année la commune a le choix de fiscaliser ou de budgétiser sa participation. Cette participation s'élève pour 2023 à 84 014 € (contre 73 200 € en 2022). La commune fait le choix de la fiscalisation depuis 1974.

- Ouï l'exposé
- Après en avoir délibéré

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

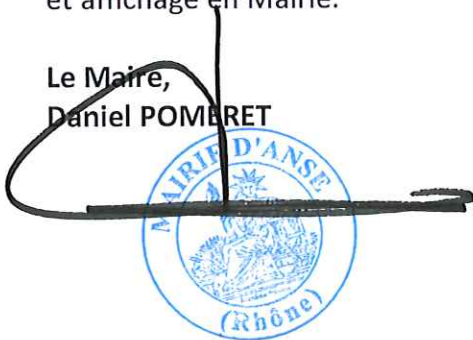
A l'unanimité des membres présents

**1°) VOTE** la fiscalisation de la participation au SIBA d'un montant de 84 014€ pour l'année 2023

**2°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a vertical line, is written to the right of the 'Le secrétaire' text.